

N° 2023-121

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO TOURISME ET MOBILITE DU QUOTIDIEN TARENTEAISE

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 07 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	--------------	------------------

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime s'est engagé avec les quatre autres Communautés de communes de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTV), dans l'élaboration d'un schéma directeur vélo tourisme et mobilité du quotidien.

Ce document de planification a pour objectif de préconiser un maillage d'aménagements cyclables sécurisés et continus sur l'ensemble des communes de Tarentaise, sur le court et long terme, afin de favoriser les modes actifs sur le territoire.

Il s'agit d'une étape incontournable pour la mise en place d'une politique cyclable et notamment pour prétendre à certaines subventions.

Contexte

Au regard des enjeux de mobilité de la vallée, et de la perspective de développement touristique, résidentiel et économique à horizon 2030 portée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) a lancé en 2020 une étude sur l'accessibilité et les déplacements sur le territoire de la Tarentaise, avec comme objectif d'élaborer une stratégie d'action multimodale et partagée, capable de répondre à la fois :

- Aux enjeux liés aux perspectives de développement touristique, qui vont accroître la pression sur un système de transport déjà fortement sollicité et à risques lors des périodes de pointe hivernale (problématique centrale de l'étude) ;
- Mais aussi aux enjeux d'amélioration de l'offre de transport du quotidien pour les habitants, y compris en intersaison.

Le schéma directeur vélo tourisme et mobilité du quotidien s'inscrit dans l'un des axes de la stratégie globale de mobilité pour la vallée. L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise a porté l'étude pour la réalisation de ce schéma directeur. La mise en œuvre est quant à elle partagée entre les EPCI et les communes de la vallée.

Le Schéma directeur Vélo est un document de planification qui a pour objectif de préconiser un maillage d'aménagements cyclables sécurisés et continus dans la vallée sur le court et sur le long terme. Les principaux types de déplacements visés sont les déplacements du quotidien et les déplacements touristiques.

Les enjeux sont multiples :

- Garantir une continuité cyclable sécurisée pour la mobilité du quotidien et la pratique de loisir
- Connecter notre territoire aux territoires voisins, notamment les véloroutes de Chambéry-Annecy et de Maurienne
- Accueillir les cyclistes et cyclotouristes avec un niveau d'équipements et de services associés
- Une offre touristique à construire à l'échelle de la vallée

Deux types d'axes cyclables sont identifiés :

- les axes structurants
- les axes secondaires

Le Schéma directeur vélo est un document de référence pour les collectivités territoriales en termes de planification des infrastructures cyclables. Les axes cyclables et les types d'aménagements cyclables qui y sont identifiés sont avant tout des préconisations.

L'élaboration du Schéma directeur cyclable comprenait 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic territorial, de juillet à novembre 2022

Compléter l'itinéraire de fond de vallée en une liaison cyclable continue entre Feissons-sur-Isère et Villaroger

- Phase 2 : Stratégie et hiérarchisation des priorités, de décembre 2022 à mars 2023
Proposer des liaisons cyclables complémentaires à l'axe de fond de vallée et développer les services vélos, notamment le stationnement

- Phase 3 : Elaboration du plan d'actions, d'avril à juillet 2023

Renforcer l'offre existante pour faire de la Tarentaise une véritable destination vélo

Le projet de réseau cyclable a été construit tout au long de sa durée d'études en concertation avec les communes et les EPCI de Tarentaise, les associations de cyclistes, les professionnels du vélo et les habitants.

Il a été présenté en Comité de pilotage le 23 juin 2023, puis présenté au Bureau Syndical de l'APTV le 7 novembre 2023 et sera présenté en Comité Syndical en début d'année 2024. Ce document a également été présenté au Département le 20 novembre 2023.

Les concertations avec le Département et les collectivités vont se poursuivre pour définir le modèle de gouvernance (maîtrise d'ouvrage, financement et entretien) puis un plan pluriannuel d'investissement sera établi.

Pour la COVA, la mise en œuvre de la totalité du réseau est estimée à environ 2 937 000 € HT d'aménagements, à répartir entre les différents maîtres d'ouvrage, pour la création de 105 kms d'itinéraire cyclable supplémentaire, répartis comme suit :

Étiquettes de lignes	Somme de Longueur (m)	Somme de Cout total (€)
CCCT	92 530	6 491 000
⊕ CCHT	212 041	4 212 000
⊕ CCVA	83 359	1 982 000
⊕ CCVV	96 613	3 095 000
⊖ COVA	104 793	2 937 000
Bande cyclable	16 161	485 000
Chemin jalonné	16 703	905 000
Jalonnement	38 753	116 000
Route partagée	28 334	358 000
Voie verte	3 803	969 000
Voie verte sur chemin existant	1 039	104 000

Étiquettes de lignes	Somme de Longueur (m)	Somme de Cout total (€)
⊖ Aime-la-Plagne	39 898	207 000
Chemin jalonné	2 987	1 000
Jalonnement	27 915	83 000
Route partagée	5 744	19 000
Voie verte	2 213	-
Voie verte sur chemin existant	1 039	104 000
⊖ La Plagne-Tarentaise	43 371	2 489 000
Bande cyclable	15 436	463 000
Chemin jalonné	7 345	902 000
Jalonnement	10 838	33 000
Route partagée	8 162	122 000
Voie verte	1 590	969 000
⊖ Landry	8 548	140 000
Bande cyclable	725	22 000
Route partagée	7 823	118 000
Peisey-Nancroix	12 976	101 000
Chemin jalonné	6 371	2 000
Route partagée	6 605	99 000
Total général	104 793	2 937 000

La réalisation du schéma directeur cyclable se base sur une période de 7 ans pour correspondre au projet de territoire SCoT Tarentaise. Le Schéma directeur cyclable est un document de planification et le réseau cyclable préconisé peut être révisé au besoin.

Sont annexées les cartes des types d'aménagements et de leurs hiérarchisations.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le schéma directeur vélo tourisme et mobilité du quotidien de Tarentaise

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

